

Alençon, le 14 février 2024

Affaire suivie par Romain Bonneric

mail : romain.bonneric@ars.sante.fr

tél : 07 61 16 19 41

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE VAL-AU-PERCHE
MAIRIE

61260 VAL-AU-PERCHE

PSV - Type d'eau T1

Affichage obligatoire sur des panneaux visibles des usagers en MairieCes analyses sont consultables sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>**SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE**

Prélèvement 00142508
Unité de gestion 0221 SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE
Installation TTP 000719 STATION COSTIERS
Point de surveillance P 0000000865 SORT.STATION COSTIERS
Localisation exacte ROBINET SORTIE BACHE
Commune VAL-AU-PERCHE

Prélevé le : mercredi 07 février 2024 à 12h49

par : LAURENT HUE

Type visite : P2

Mesures de terrain**Résultats****Limite de qualité****Référence de qualité**

inférieure supérieure

inférieure supérieure

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABEO ORNE

6102

Type d'analyse : METC1

Code SISE de l'analyse : 00149910

Référence laboratoire : O.2024.1796-3-1

Résultats**Limite de qualité****référence de qualité**

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE

Chlorothalonil-4-hydroxy

<0,020

µg/L

0,10

Chlorothalonil SA

0,024

µg/L

0,10

Terbutylazine métabolite LM6

<0,020

µg/L

0,10

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R471811

0,453

µg/L

0,10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00142508)

Eau d'alimentation non conforme aux exigences de qualité fixées pour le "chlorothalonil R471811". La concentration mesurée dans le cadre du contrôle renforcé est inférieure à la valeur sanitaire transitoire définie par précaution par le ministère de la santé. L'eau peut être consommée sans restriction d'usage.

le Technicien Sanitaire
et de Sécurité Sanitaire
Romain BONNERIC